Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [12]

Artikel: Divers

Autor: cc / Humbert-Droz, Jenny

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284607

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

dépense mérite d'être réfléchie, pesée. Etablir un budget, c'est s'imposer une discipline d'achat pour faire ses emplettes judicieusement en tenant compte d'un rapport prix/qualité le plus juste possible. Si le budget est déficitaire, réduire les dépenses compressibles (loisirs, divertissements, etc.), chercher des occasions moins coûteuses (p.ex. trocs).

M. J.-Cl. Frisch, secrétaire romand du MPF, ne put que confirmer l'exposé et les constatations de Mme Giroud. Il le fit à l'appui de sa propre étude, étayée de graphiques et fondée sur une méthode d'évaluation différente (calcul en % de l'alimentation et du loyer sur le salaire réel du ménage), en même temps que des résultats de l'enquête faite en 1977 par le MPF auprès de 1033 ménages des milieux salariés, dans les cantons romands. Il en a tiré les mêmes conclusions que Mme Giroud, à savoir que l'échantillonnage de l'OFIAMT n'est pas représentatif de la composition sociale de notre population et conclut à un résultat faussé. Cela est d'autant plus grave que le quotient obtenu par l'OFIAMT est pris comme base pour calculer l'indice des prix utilisé comme critère pour l'adaptation des salaires au coût de la vie, d'où des injustices qui peuvent tirer à conséquence. **(jhd)**

Travail - Formation

Femmes—Rencontres—Travail (VS)

L'assemblée générale de Femmes—Rencontres—Travail a permis à sa présidente, Gabrielle Nanchen, de faire le point après une année d'activité.

Forte de 200 membres, l'association a reçu une aide financière de l'Etat du Valais, et la commune de Sion a mis un local à sa disposition. Sous l'impulsion du comité, divers groupes de travail se sont mis à l'œuvre.

Celui des **rencontres,** organise, chaque jeudi après-midi, des réunions informelles et, 4 fois par an, des soirées d'information sur des questions féminines. Les responsables de la **documentation** établissent un fichier par professions, écoles, entreprises, afin de recenser les possibilités de recyclage, elles prennent des contacts avec les employeurs pour connaître la situation de l'emploi. Le service des **mères-gardiennes** a déjà enregistré plus de 40 demandes et offres, il travaille en collaboration avec l'Office des Mineurs et les services sociaux. La **permanence** qu'anime Isabelle Direnn, psychologue et orienteur professionnel, conseille personnellement lors d'entretiens individuels. Enfin, un **stage** d'orientation personnelle et professionnelle a lieu du 9 novembre au 4 décembre 1981.

Inciter un plus grand nombre de membres à participer aux groupes de travail, décentraliser l'activité de l'association encore trop forte sur la ville, étudier une forme d'aide aux femmes battues sont les objectifs de l'année à venir.

Françoise Bruttin

Femmes—rencontres—travail, case postale 3178, 1951 Sion. Adresse à Sion : De la Porte-Neuve 20, 1er étage, mardi après-midi de 14 h. à 18 h. Tél. (027) 22 10 18.

Barèmes inégaux à l'entrée au collège secondaire (suite) (VD)

Le Conseil d'Etat a refusé, à mi-octobre, de donner suite au recours des parents des 13 fillettes qui estiment avoir été lésées par rapport aux candidats masculins lors de l'examen d'entrée au collège secondaire. (Voir FS les 2 derniers numéros). Le Conseil d'Etat estime que les barèmes différenciés entre garçons et filles sont justifiés en raison des aptitudes scolaires inégales entre les deux sexes à l'âge de 10-11 ans. (Un tel raisonnement continue de nous plonger dans le plus grand étonnement!)

Cette nouvelle est passée presque inaperçue: quelques lignes dans un grand article consacré à la conférence de presse du Conseil d'Etat.

Qu'adviendra-t-il des 13 élèves en question? On se souvient sans doute qu'elles avaient été admises en classe secondaire, en vertu de mesures provisionnelles demandées par l'avocate. Ces mesures tombent avec la décision négative du Conseil d'Etat, mais un recours ayant été immédiatement déposé auprès du Tribunal fédéral, ces fillettes peuvent rester à l'école jusqu'au moment du jugement.

Quant aux interpellations Peters et Jaquet qui se préoccupaient du sort des deux ou trois cents fillettes dont les parents n'ont pas recouru, elles ne sont pas à l'ordre du jour de la session d'hiver. **(ap)**

Cours ménager: oui, mais... (BE)

Les boycotteuses biennoises du cours ménager obligatoire marquent un point. Le collectif féministe et les opposants de Bienne et environs ont accueilli avec satisfaction les conclusions de la commission chargée par le Conseil exécutif de proposer une révision de la loi qui rend le cours ménager postscolaire obligatoire à toutes les jeunes filles jusqu'à 20 ans. La commission qui s'est penchée sur la réforme du cours propose au Grand Conseil bernois de le rendre transitoirement mixte et facultatif pour les étudiant(e)s et apprenti(e)s. Par contre, les jeunes filles et les jeunes gens qui ne suivent pas de formation devront suivre obligatoirement un cours de 105 heures.

Ce dernier point ne convient pas aux boycotteuses et aux féministes qui disent :« Nous estimons qu'il est indispensable de mettre sur pied un cours mixte et facultatif pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes gens qu'ils soient étudiants, apprentis ou travailleurs en garantissant pour ces derniers le paiement intégral du salaire ainsi que la possibilité de fréquenter le cours durant les heures de travail ».

La commission propose au législatif de prendre un arrêté transitoire pour cinq ans ce qui permettrait de voir si la solution est satisfaisante, en l'appliquant dès 1982. On remarquera que cette manière de faire entraîne un gain de temps et qu'elle peut satisfaire les revendications immédiates tandis qu'une nouvelle loi prendrait plusieurs années à entrer en vigueur tout en favorisant une dégradation de la situation.

Anne-Marie Steullet

Divers

Le procès du viol (GE)

Mouvements de femmes et mouvements de relocation forcée sont sur le qui-vive à Genève depuis un mois et demi à cause de l'affaire des viols de la rue Pré-Naville.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, une bande de casseurs s'attaquent à deux immeubles occupés par leurs habitants dans le cadre du mouvement de relocation forcée. Fait troublant, les deux immeubles, sensiblement éloignés l'un de l'autre, dépendent de la même régie. En outre, les casseurs sont reconnus comme les membres d'une bande bien connue à Genève, quoique officiellement dissoute, appelés anciennement les Pharaons. Dans l'un des deux immeubles « visités », ils violent à plusieurs reprises deux jeunes femmes.

Un mois plus tard jour pour jour, une manifestation a lieu dans les rues de Genève, rassemblant les associations d'habitants d'immeubles occupés et des mouvements de femmes. Au cours du meeting qui se tient le soir-même, associations d'occupants et mouvements féministes se divisent rapidement sur les priorités de l'affaire : pour les groupes de squatters, on ne peut dissocier le viol des deux femmes d'avec le problème de la répression des occupations d'immeubles. Pour les mouvements de femmes, en revanche, la question du viol doit susciter une campagne indépendante, puisqu'en dehors des faits récents, cela demeure le problème de toutes les femmes, où qu'elles vivent.

« Faisons le procès du viol » : tel est alors le mot d'ordre que se donnent les participantes au meeting. La parole est donnée à l'avocate des deux victimes des viols, qui ont déposé une plainte contre leurs agresseurs. « Si le viol, dit l'avocate, est considéré en droit suisse comme un crime, il faut veiller à la façon dont se déroulera le procès. Dans toute affaire de viol se pose la question du consentement de la victime. L'état d'esprit général courant dans de tels procès consiste à culpabiliser la victime : il est admis par exemple que des questions leur soient posées sur leur vie privée antérieure, sur leur bonne moralité, sur la rapidité avec laquelle elles ont déposé plainte (alors que la loi prévoit un délai de trois mois) et d'autres éléments qui contribuent à jeter le doute sur la réalité du viol, dans le sens où celui-ci implique obligatoirement la contrainte de la victime. »

En outre, le fait qu'un viol soit commis en bande ne constitue pas, selon la législation de notre pays, de circonstance aggravante. Pour qu'il en soit tenu compte, seule la règle de participation peut s'appliquer, soit de considérer les personnes assistant au viol comme complices ou co-auteurs : c'est ce dernier point que la défense tentera de faire valoir lors du procès.

Après des discussions véhémentes entre les deux groupes « intéressés » de près à l'affaire, occupants d'un côté, féministes de l'autre, ce sont les décisions de ces dernières qui ont mis fin à l'assemblée. Un comité de soutien aux deux victimes des viols est constitué, pour assurer une présence permanente aux audiences et tenir informés les groupes de femmes, et pour soutenir aussi le procès sur le plan financier. En outre une campagne de sensibilisation aux violences faites aux femmes va être lancée puisque « un procès gagné, selon une des organisatrices de la réunion, ne suffira pas à dissuader les violeurs. »

Objectif concret — à long terme — de la campagne : la création d'une permanence d'accueil pour les femmes qui viennent de subir un viol. Sous quelle forme, ou dans quel cadre, cela reste à voir : l'idée est nécessaire, est doit être poursuivie. Le plus urgent reste à faire : des viols ont été commis, et il faut tout mettre en œuvre pour que la gravité de ces actes soit reconnue, quelles qu'en soient les victimes.

(cc)

Contre le certificat de bonne vie et mœurs (GE)

Une récolte de signatures est actuellement en cours à Genève pour demander que soit supprimé le délai de trois ans auquel sont soumises les prostituées, après cessation de leur activité, pour obtenir le certificat de bonne vie et mœurs. « C'est une entrave à toute tentative de réinsertion », affirment-elles, « et une discrimination inadmissible puisqu'elle nous met dans le même « paquet » que les criminels, les délinquants, etc., alors que notre profession n'est pas illégale. »

Cette récolte de signatures a pour but de sensibiliser l'opinion publique et la presse à ce problème. « Nous ne croyons plus aux pétitions ni à tout autre moyen juridique pour obtenir ce que nous voulons », dit Geneviève Piret, fondatrice de *Terre des femmes*. « Il est plus utile de rendre publiques nos revendications, et d'en faire parler le plus possible. » En outre, les prostituées se plaignent des difficultés qu'elles rencontrent à trouver un logement, et même pouvoir rester dans ceux où elles se trouvent, subissant constamment de la part de leur régie — ou par l'intermédiaire de voisins se plaignant de leur présence dans l'immeuble, parfois sur demande même de la régie — des pressions « uniquement motivées, affirme l'une d'entre elles actuellement dans cette situation, par la profession que j'exerce, celle-ci ne causant **dans les faits** aucun motif de plainte. » **(cc)**

Un répertoire des institutions (GE)

Un répertoire genevois des institutions et groupements à vocation sociale vient de paraître, dans une nouvelle édition complétée et actualisée. Il indique succinctement les buts et activités de quelque 300 organismes, classés par similitude d'action. On les trouve aussi classés par ordre alphabétique, pour en faciliter la recherche. Ce répertoire est à commander au CREDIS, 22, rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy, pour le prix de 12 francs.

Les arts au féminin (NE)

On est surpris de voir le nombre d'artistes féminins qui exposent ou ont déjà exposé en cette fin d'année. Le besoin des femmes de s'exprimer et de s'affirmer trouve sa manifestation et sa concrétisation dans une très large variété de créations.

Voici, au Château de Môtiers, **Patricia Monnet**, brevetée de l'Académie de Meuron à Neuchâtel qui, en teintes douces et formes vaporeuses, traduit ses impressions de paysages jurassiens, **Marianne Du Bois**, au Musée des Beaux-Arts du Locle, avec ses nombreux dessins, toiles, natures mortes ou paysages de Bretagne, du Jura sous la neige, inondés de lumière. A la Librairie La Plume, à La Chaux-de-Fonds (jusqu'au 31 décembre) **Marianne Lebet** se révèle dans ses tissages, **Mary-Claude Neuenschwander**, dans ses bijoux et **Geneviève Porret**, dans ses céramiques. **Dominique Lévy**, détentrice du Prix Bachelin 81, a offert aux yeux du public, à la Galerie Jonas du Petit Cortaillod, 35 huiles et collages de tous formats et d'une variété et finesse de tons qui en disent long sur son extrême sensibilité. Enfin, au Home médicalisé de la Sombaille, à La Chaux-de-Fonds, les artistes amateurs du 3e âge, dont bon nombre de femmes, présentent leurs créations en tous genres, qui seront classées par un jury composé d'artistes. Au vernissage de cette exposition, le conseiller d'Etat Jacques Béguin a souligné l'importance que mettent les autorités à accorder aux personnes âgées la possibilité et les moyens de continuer à vivre en créant.

Jenny Humbert-Droz

Nominations

Une femme, chef de service (VD)

Après avoir fait récemment appel à Danielle Yersin pour le poste de secrétaire générale du Département des finances, le Conseil d'Etat vient de nommer **Laurette Wettstein** en qualité de chef de Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes.

Brillante juriste et historienne, Laurette Wettstein a travaillé aux Archives cantonales avant d'être l'adjointe pleine de dynamisme du chef de service auquel elle vient de succéder.

Docteur honoris causa (VD)

Lors du Dies academicus qui marquait en octobre le début de l'année académique, le doctorat honoris causa a été decerné à **Renée Delafontaine** pour «sa clairvoyance, son engagement et sa persévérance dans l'éducation des handicapés mentaux les plus défavorisés». Pédagogue remarquable non seulement pour les handicapés mais aussi pour les élèves éducateurs qu'elle a formés, Renée Delafontaine est si modeste qu'elle tient à faire rejaillir tout l'honneur de cette distinction sur tous ses collaborateurs sans lesquels, dit-elle, elle n'aurait rien fait. Or, elle est à l'origine d'une loi et d'une nouvelle conception de l'enseignement aux handicapés, enseignement qui respecte leurs besoins et leurs valeurs, leur style et leurs possibilités de vivre.

(sch)

Mme Walliser à la tête du gymnase (BE)

Le Gymnase français de Bienne — après Genève et Lugano — sera le troisième en Suisse à compter une femme au rang de recteur. Mme Marie-Pierre Walliser, licenciée en lettres et actuellement professeur au gymnase, entrera en fonction le 1er janvier 1982.

Femmes universitaires (GE)

L'Association des femmes universitaires de Genève a une nouvelle présidente: Jeanne-Louise Bieler-Pestalozzi.

Elle prépare une émission de **l'Antenne est à vous** où l'association sera présentée les 18 et 21 janvier 1982.

Un groupe de travail continue d'étudier le travail à temps partiel, mais cette fois selon le point de vue de l'employeur. 150 entreprises genevoises ont été sélectionnées pour recenser les obstacles à la réalisation pratique du temps partiel.

FTMH (JU)

Mme Cosette Laissue-Chopard a été élue secrétaire fédérative de la nouvelle section des Franches Montagnes avec siège à Saignelégier. C'est la première femme élue au poste d'administratrice d'une section de la FTMH.

A venir

ADF (NE)

Assemblée cantonale annuelle des déléguées. Samedi 12 décembre, 15 heures à l'hôtel Fleur-de-Lys à La Chaux-de-Fonds, 1er étage. Exposé de la présidente suisse de l'ADF, Mme Langenberger.

Lyceum-club (VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne. Vendredi 11 décembre à 17 heures : Causerie de **Geneviève Pfluger-Peyrot,** écrivain, « Vivre à Madagascar » (signature)

Maison de la femme (VD)

Eglantine 6, Lausanne. Jeudi 10 décembre à 14 h. 30 : **Yva Perret** interprète ses chansons, (Union des femmes) cordiale invitation.

Centre de liaison (GE)

Rencontre sur le thème « Le rapport Weitzel », avec Mme A. Weitzel, le 3 décembre à 20 heures à la Taverne de la Madeleine.